

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1195>

Sept Mag & Aurore Presse : Communiqué de presse des salariés

- Expressions - Tracts -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 6 mai 2010

Mis à jour le : jeudi 6 mai 2010

UGTG.org

Le 18 mars 2010, le tribunal mixte de commerce de Pointe-à-Pitre prononçait la liquidation judiciaire de la société de publication Aurore Presse, gérée par Pierre-Edouard Picord qui depuis mai 2006 louait le titre « Sept Magazine » à « Sept Magazine Communication » (propriété de Jacques Canneval, fondateur de l'hebdomadaire).

Depuis, neuf salariés, journalistes, secrétaire, comptable, maquettistes, commerciaux se retrouvent sans emploi, sans revenus, alors qu'ils ne sont pas licenciés !

COMMUNIQUE DE PRESSE :

LES SALARIÉS DE "SEPT MAGAZINE" EN ONT ASSEZ !

Les anciens salariés de la société **Aurore Presse** (gérée par **M. Pierre-Edouard Picord**), syndiqués à L'UTT-UGTG tiennent à informer les Guadeloupéens de la situation rocambolesque et désespérante dans laquelle ils sont plongés depuis la liquidation judiciaire **d'Aurore Presse** (18 mars 2010). Laquelle éditait le titre "Sept magazine" et l'exploitait en location-gérance.

Depuis sa fermeture, les salariés n'ont pas été licenciés mais renvoyés au propriétaire du fonds de commerce "**Sept Mag Communication**". Or, à ce jour, celui-ci n'a ni locaux, ni activité.

Depuis un mois et demi, les salariés sont donc sans activité et sans revenus.

Les salariés dénoncent :

[-] le temps pris pour régler leur situation et la lenteur des procédures administratives ;

[-] l'indifférence totale de l'ancien gérant d'Aurore presse, du liquidateur judiciaire en charge du dossier et de l'actuel propriétaire du titre face à la détresse psychologique et financière des salariés.

Les salariés exigent :

[-] le versement de leurs salaires de mars dûs par Aurore presse et d'avril dû par le propriétaire de la société Sept Mag Communication.

[-] la fin de leur calvaire par une résolution rapide de leur situation.

Liquidation, transfert, non-versement des salaires... : TRAVAYÈ AN LARI LA, TRAVAYÈ KA SOUFÈ. FO ARÉTÉ SA !

UTT-UGTG, 3 mai 2010